

# DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIERES & SPORTIVES

## Saison 2018/2019

### **1 - IDENTIFICATION, ADRESSE, TELEPHONE DU LICENCIE**

Vérifier soigneusement l'exactitude des renseignements portés sur la fiche d'inscription dématérialisée que vous recevrez par mail et sur la fiche à compléter et à rendre au club.

En cas de changement intervenant en cours de saison (autorité parentale, adresse, téléphone) n'oubliez pas de nous informer en complétant soigneusement la case prévue à cet effet sur le dossier d'inscription RC ARRAS HB.

### **2 - COTISATION**

**2.1 LA COTISATION (exigible intégralement lors de l'inscription même en cas de paiement fractionné) comprend :**

Le prix de la licence assurance FFHB (non compris les garanties complémentaires qui doivent être souscrites auprès du RC ARRAS HB ou de la compagnie d'assurances de votre choix).

La participation du licencié aux frais engagés par le RC ARRAS HB au titre de l'encadrement des entraînements/compétitions, des déplacements des équipes, de l'achat et de l'entretien des équipements, de l'arbitrage des rencontres, etc ... etc ...

**Le RC ARRAS HB propose une offre lors du renouvellement de la licence avec le short club sublimé KIPSTA au prix de 10 euros.**

#### **2.2 EXONERATION / REDUCTION DE COTISATION**

- **Famille** : Une réduction de 10€ est accordée (par enfant licencié) aux familles ayant plusieurs enfants (-18 ans) inscrits au RC ARRAS HB.

- **Remboursement CAF** : Les familles ayant droit à une prise en charge CAF sont priées de joindre au dossier d'inscription l'attestation délivrée par la CAF.

- **Les membres bienfaiteurs bénéficieront d'un accompagnement selon le don au club consenti.**

- **Les dirigeants, entraîneurs et arbitres adultes FFHB seront exonérés de cotisations.**

Tout(e) licencié(e) senior ou jeune peut solliciter une exonération/réduction de cotisation. La décision relève de la seule autorité/responsabilité du Président.

**Rappel** : Les arbitres jeunes et les licencié(e)s jeunes souhaitant engager une formation d'arbitre ne sont pas exonérés de cotisation mais percevront une indemnité d'arbitrage de 4,50 euros par match arbitré au cours de la saison.

- **Paiement fractionné** : A leur demande, les licencié(e)s peuvent bénéficier (sans justification) du paiement fractionné de la cotisation sous réserve de joindre au dossier licence les chèques (datés du jour de l'inscription) correspondant au nombre de mensualités souhaitées (10 mensualités maximum).

- **Demande de justificatif de licences** : A leur demande, les licencié(e)s peuvent demander une attestation de justificatif de licences.

### **3 - CERTIFICAT MEDICAL (FORMAT NUMERIQUE)**

Le certificat médical d'aptitude peut être établi par votre médecin soit sur l'imprimé officiel FFHB (voir modèle téléchargeable sur notre site internet) soit sur une ordonnance (datée et signée) portant OBLIGATOIREMENT le cachet du médecin et l'autorisation de la pratique du handball en compétition.

Si vous souhaitez bénéficier d'une visite médicale complémentaire (avec électrocardiogramme – test d'effort – etc.) au Centre Médico Sportif Municipal (Halle des Sports d'ARRAS) il convient que vous preniez (personnellement) un rendez-vous préalable en téléphonant au 03.21.23.35.86. Le certificat devra être scanné et photographié et joint à l'inscription dématérialisée.

#### **« IMPORTANT » ATTESTATION MEDICALE (FORMAT NUMERIQUE)**

Si lors de la saison dernière, vous avez fourni un certificat médical ayant été fait après le 1<sup>er</sup> Juin 2016, vous avez la possibilité de faire par une attestation médicale remplie par vos soins (voir document joint) pour la nouvelle saison 2018/2019.

**4 - UNE PHOTO D'IDENTITE (FORMAT NUMERIQUE)** doit être jointe à l'inscription dématérialisée, par les licencié(e)s seniors et jeunes (**UNIQUEMENT POUR LA CREATION DE LICENCE**).

**5 - UN SCAN OU UNE PHOTO D'UNE PIECE D'IDENTITE (FORMAT NUMERIQUE) (CNI -PASSEPORT-PERMISS DE CONDUIRE- LIVRET DE FAMILLE le cas échéant) doit être joint à l'inscription uniquement pour UNE CREATION DE LICENCE.**

### **6 - ASSURANCES**

**6.1 UNE ATTESTATION D'ASSURANCES "ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES"** doit être (obligatoirement) jointe au dossier d'inscription des jeunes (-18 ans) quelle que soit la pratique (compétitive ou non) choisie : A défaut, votre enfant ne pourra pas participer aux entraînements avant que la demande de licence FFHB soit enregistrée par la Ligue Nord/Pas-de-Calais de Handball.

#### **6.2 ASSURANCES/GARANTIES COMPLEMENTAIRES (VOL-DECES-INVALIDITE-ETC...) – A VALIDER SUR IHAND**

La licence assurance couvre les risques mentionnés au verso de la demande de licence FFHB

La souscription des garanties "complémentaires" (à l'exception du vol qu'aucune compagnie n'accepte de couvrir) est de la seule responsabilité du licencié senior ou des parents (ou tuteurs légaux).

Ces garanties "complémentaires" peuvent être souscrites auprès de la compagnie d'assurances de votre choix ou, à défaut, du RC ARRAS HB (imprimé joint à nous retourner dûment complété et signé accompagné du chèque correspondant à l'option choisie).

**Le RC ARRAS HB décline toutes responsabilités en cas de négligence du licencié ou de l'autorité parentale ou de tutelle qui ne pourront – en aucun cas – prétendre, auprès du RC ARRAS HB, à être "indemnisés" des dommages subis.**

### **REMARQUES TRES IMPORTANTES**

Le RC ARRAS HB ne peut indemniser les licencié(e)s du préjudice subi (saut dans le cas où la responsabilité de l'entraîneur/délégué d'équipe se trouverait être engagée). Les licencié(e)s voudront donc bien respecter rigoureusement les recommandations suivantes

- Autant que faire se peut, éviter de porter des vêtements, chaussures et autres objets (portable – montre – bijoux) de valeur lors des matches et entraînements.
- Dans tous les cas, ne rien laisser au vestiaire qui ait une "valeur marchande" importante ... et regrouper vos sacs auprès de la table de marque (lors des entraînements) ou derrière votre banc (lors des compétitions à domicile comme à l'extérieur)
- Eteindre/verrouiller le téléphone portable
- Si possible, demander à un parent d'assurer la surveillance des sacs.

### **7 - REPRISE DE LA SAISON**

Un avis vous sera adressé (en temps opportun par mail) vous précisant les jours, lieux et heures de reprise des entraînements prévus pour chacune des catégories d'âges ou groupes constitués. Vous pouvez également consulter le site du club <http://www.rcahandball.com> ou la page facebook.